

Poser la question du « genre » dans le travail social : une contribution européenne¹

par

Bernard Fusulier

Chercheur qualifié du FNRS

Professeur de sociologie

Université de Louvain (Belgique)

Courriel : bernard.fusulier@uclouvain.be

Reflections on sexual stereotypes in social roles and social work practice.

Réflexions sur les stéréotypes sexuels dans les rôles sociaux et dans la pratique du travail social.

Il n'est pas inutile de rappeler que le champ de l'intervention sociale est constitué de métiers fortement sexués avec une main-d'œuvre largement féminine qui travaille pour/sur/avec des sujets sexués. Il importe par conséquent de s'interroger sur les rapports sociaux de sexe, les stéréotypes sexués qui traversent les schèmes de perception et d'interprétation du monde, les phénomènes de ségrégation et de hiérarchisation sociale selon les sexes, bref de poser la question du genre dans le travail social (Fusulier et Cornet, 2008).

Dans cette contribution, qui est de l'ordre de l'essai, il s'est tout d'abord agi de nous interroger sur notre propre connaissance du débat sur le genre, étant interpellé par ce dernier sans en être un expert. Il nous est ainsi apparu utile de repérer les grands schémas qui guident la manière dont est appréhendée la question du genre, schémas que nous avons thématiques à partir de leur conception de l'individu : un individu abstrait universel, un individu sexué-généré (où le sexe précède le genre), un individu généré-sexué (où le genre précède le sexe), un

individu post-sexué/généré (Section 1). Si ce socle conceptuel a certes une vocation réflexive primordiale, il n'est pas de notre point de vue une fin en soi; ce qui importe c'est de pouvoir poser des balises pour agir sur la problématique du genre. À cet effet, nous avons déterminé quatre niveaux d'analyse sociologique : celui des pratiques, des valeurs et des opinions; celui des représentations et des stéréotypes; celui des rôles sociaux; celui de la hiérarchie sociale et du pouvoir (Section 2). Ces différents niveaux d'analyse peuvent s'appliquer à divers sujets, ce que nous avons dénommé dans le corps du texte des axes autour desquels articuler la question du genre dans le champ du travail social. Sans être exhaustif, nous en suggérons quatre qui nous paraissent assez majeurs : la lutte contre les inégalités, la relation d'aide, la profession, la formation (Section 3).

1. Sexe, genre et au-delà

Encore aujourd'hui, il n'est pas rare d'entendre des expressions banales telles que : « c'est un métier d'homme », « le sexe fort ou le sexe faible », « l'instinct maternel »... Manifestement, l'argument naturaliste reste prégnant, comme le dénonce Élisabeth Badinter dans son dernier ouvrage (2010). « L'alibi de la nature », pour reprendre les termes consacrés de Christine Delphy, interprète la différence sexuelle et les rôles masculins et féminins comme le fruit d'un déterminisme biologique qui assignerait des fonctions différenciées aux hommes et aux femmes selon un ordre de la nature. Il a ainsi été longtemps considéré comme évident que, lors d'un conflit conjugal, la garde d'un enfant soit attribuée à la mère soutenant, sur le plan symbolique, une lecture qui tend à naturaliser la maternité et, sur le plan pragmatique, un écart d'investissement des pères et des mères vis-à-vis des enfants; d'où dans la sphère professionnelle à pénaliser davantage les femmes comparativement aux hommes (Fusulier et Marquet, 2007).

Contre l'argument naturaliste, qui a favorisé l'oppression des femmes à travers l'histoire, les

Intervention, la revue de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec.
Numéro 132 (2010.1) : 114-123.

féministes anglo-saxonnes (Oakley, 1972; Scott, 1988) et francophones (Delphy, 1991; Mathieu, 1991; Hirata et Kergoat, 1998) vont distinguer le sexe biologique « mâle/femelle » et le genre « masculin/féminin ». Ce dernier exprime les constructions sociales autour ou en lien avec le sexe biologique et les mécanismes par lesquels on est identifié et on s'identifie comme appartenant au groupe social féminin ou masculin. Le genre constitue un principe majeur de régulation de la vie sociale, des comportements et des rapports de pouvoir. Il continue à générer, y compris dans nos sociétés démocratiques, un accès inégal aux ressources socialement valorisées (matérielles et symboliques). Comme outil, l'analyse de genre permet d'appréhender sociologiquement les différences sexuées (c'est-à-dire rapportées au sexe) et leur hiérarchisation construite autour du féminin et du masculin (Fusulier et Cornet, 2008).

Dans la vie quotidienne et au cours de la pratique professionnelle, la question du genre va être régulièrement posée : par exemple, lors d'un recrutement, refuser de prendre en compte le sexe des candidats au nom d'un traitement égalitaire ou, au contraire, en tenir compte au nom d'un objectif de mixité de l'équipe afin de pouvoir bénéficier à la fois des compétences « féminines » et des compétences « masculines »; ou lors de l'orientation professionnelle de personnes faiblement qualifiées, éviter de n'assigner les femmes qu'à des segments d'emploi touchant aux soins aux personnes (aide-soignante) ou au nettoyage (aide-ménagère), et les hommes qu'aux métiers techniques (soudure, construction...). Ces choix sont implicitement sous-tendus par des regards spécifiques sur le « sexe » et le « genre », selon un certain nombre d'*a priori* qui construisent les postures analytique, éthique, politique et pragmatique autour des différences et des inégalités entre les hommes et les femmes (Bert, 2008)². En particulier, ces *a priori* touchent à une conception anthropologique de ce qu'est l'individu et à une conception éthico-politique de l'égalité. Il convient de les avoir à l'esprit, car ils bornent en quelque sorte notre espace d'appréhension de la question du genre. Il s'agit donc de ressources cognitives et axiologiques engendrant un débat éthique difficilement arbitrable par une « vérité scientifique » proclamée. Certainement, que chacun et

chacune se sentira plus en phase avec l'une des conceptions. Il est utile d'en être conscient pour aborder une analyse de genre avec l'esprit critique nécessaire, y compris quant à ses propres prises de position.

Évoquons brièvement ces conceptions à partir des exemples susmentionnés.

1.1. Un individu abstrait universel

Lorsque l'on décide, lors d'un recrutement, de ne pas tenir compte du sexe des candidats pour éviter des formes de discrimination, on peut prendre appui sur une vision d'un individu abstrait universel.

L'enjeu est ici de transcender les particularismes (comme le sexe mais aussi la couleur de peau, l'appartenance religieuse...) qui sont perçus comme des constructions socioculturelles qui servent des rapports de pouvoir. La revendication égalitaire promeut des principes de justice généraux valables pour tous : les Droits de l'Homme (requalifiés de Droits humains pour éviter une labellisation *genrée*) en constituent la figure emblématique. De nombreuses politiques sociales épousent cette vision universaliste.

Cette approche prône l'égalité dans l'indifférence des sexes. Le travail social peut d'ailleurs être marqué par cette conception à caractère universaliste, notamment à travers une approche objectivante et scientifique de la relation d'aide. Le professionnel doit alors être capable de se présenter comme un individu détaché de ses particularités (par exemple, être une femme ou un homme ne doit pas interférer sur la relation d'aide) et de considérer comme tel le sujet de son intervention méthodique, même si la relation s'établit sous le sceau de l'empathie. Par conséquent, la question du genre n'est guère formulée, si ce n'est en creux par son effacement.

1.2. Un individu sexué-genré

Vouloir bénéficier des compétences « féminines » et des compétences « masculines » au sein d'une équipe et, par conséquent, tenir compte du sexe des candidats comme critère de recrutement repose sur une autre approche largement diffusée : le différentialisme.

Celui-ci se propose de partir du constat que l'humanité est constituée autour d'une différence objective entre les sexes. Chaque être

humain est un sexe doublé d'un genre. L'enjeu est de reconnaître les différences de sexe et « de ne pas faire comme si elles n'existaient pas ». Il s'agit ensuite de contester les usages sociaux du sexe qui traduisent une structure inégalitaire et d'en comprendre les fondements y compris biologiques (par exemple, cette approche soulignera l'importance de la fonction biologique de procréation de la femme). À ce titre, l'attribut biologique constitue ici une donnée importante (par ex., les caractères biophysiques, psychoaffectifs, voire cognitifs...) pour saisir les différenciations sociales. Cette approche contient de ce fait une part d'essentialisme dans la mesure où être un homme ou une femme est considéré comme ontologiquement différent.

Le genre et la domination masculine, selon l'ethnologue Françoise Héritier (1996), plongeraient d'ailleurs leurs racines dans une différence sexuelle essentielle : ce sont les femmes qui donnent naissance. Il en résulterait la tentative des hommes de contrôler la reproduction biologique qui leur échappe par l'assujettissement des femmes. Les avancées qui ont permis aux femmes de disposer de leur corps, notamment grâce à la contraception, rendraient partiellement obsolète la principale raison de leur domination. Toutefois, les systèmes de représentation et les logiques sociales auraient une grande inertie, ce qui expliquerait les inégalités persistantes entre les deux sexes.

Contrairement à la vision naturaliste qui peut rendre légitime l'inégalité au nom d'un ordre naturel et à l'universalisme qui délégitime la prise en considération des particularités, la présente approche, différentialiste, vise l'expression de l'identité féminine historiquement écrasée par le sexe masculin par le biais des logiques du genre (construites socialement). Comme l'écrit Catherine Bert à propos de l'éthique du différentialisme : « Un monde plus juste ne peut se construire qu'en intégrant dans les différents domaines de l'existence les valeurs proprement féminines, complémentaires des valeurs masculines » (2008 : 140). Cette approche va donc de pair avec un appel à la reconnaissance égalitaire de la complémentarité naturelle entre les sexes.

1.3. Un individu genré-sexué et, au-delà, un individu post-genré/sexué dans un ordre social sans genre

Intervenant au niveau du marché du travail, on refuse d'orienter les hommes et les femmes dans des segments d'emploi, ce qui contient la dénonciation d'une attribution naturaliste ou différentialiste des activités.

Derrière ce refus se profile une autre conception où il ne s'agit pas nécessairement de nier le sexe des individus, mais de considérer que la définition de filières masculines ou féminines est un fait social contestable. En effet, selon cette approche, ce sont les rapports sociaux qui sont premiers, car ils constitueraient le mécanisme qui sélectionnerait le sexe parmi la multitude d'attributs biologiques pour fonder une structure sociale différenciée et hiérarchisée pouvant être injustifiée (par ex., pourquoi une femme ne pourrait-elle pas être orientée vers la métallurgie et un homme vers les services à la petite enfance?).

Dans un souci de précision, Erwing Goffman (2002) ou Candace West et Don Zimmerman (1991), par exemple, estiment qu'il y a un classement social initial selon le sexe qui trie tous les individus, alors que la différence sexuelle serait une différence biologique somme toute mineure, mais qui aurait cependant des conséquences sociales majeures à travers la socialisation. Autrement dit, la différence est avant tout sociale. À cet égard, pour faire référence à la fameuse formulation de Simone de Beauvoir (1949) : on ne naît pas femme (ou homme), on le devient. Ce sont les rapports sociaux, la socialisation et les interactions qui produisent et reproduisent le masculin et le féminin, et les inégalités entre les hommes et les femmes.

Le problème éthique n'est pas tant l'égalité des genres dans la complémentarité des sexes (le féminin a autant de valeur que le masculin, et les hommes et les femmes sont sexuellement complémentaires) que l'égalité des sexes dans la différence des genres (la classe sexuelle ne peut être socialement discriminante et libre à chacun de décliner son genre sans que celui-ci ne génère de l'inégalité).

Cette approche favorise une perspective socioconstructiviste de toute relation qui se donne comme allant de soi et, par conséquent,

dénaturalise le « naturel » en le sociologisant. Néanmoins, il ne remet pas fondamentalement en question l'attribut biologique, seulement le genre précède en importance le sexe.

Il existe une approche plus radicale à caractère déconstructiviste qui s'est affirmée récemment à travers la mouvance « queer », le transgenre et le transsexualisme (voir notamment l'entretien avec Marie-Hélène Bourcier dans Andrieu, 2008). Au sein de cette constellation, l'attribut biologique est lui-même défini comme objectivement et culturellement instable, puisqu'on peut changer de sexe. Pour Judith Butler (2006), c'est déjà un fait arbitraire que de nommer certaines parties du corps (pénis, vagins, seins...) de parties sexuelles et de réduire le corps à celles-ci pour construire les catégories du sexe. Par conséquent, cette approche propose de sortir de la logique binaire mâle/femelle, masculin/féminin, et conteste *ipso facto* les présupposés des approches de genre. Les frontières sont vaporeuses et permettent à l'individu le choix tant de définir son sexe que d'opter pour un genre ou de sortir de ces catégories pour se construire une identité propre. L'espace des possibles est dès lors ouvert. Judith Lorber (1991) parle d'atteindre « a social order without gender » (traduction libre, un ordre social sans genre). Dans cette perspective, l'individu devient post-sexué et post-genré, et les principes de justice qui, contrairement à l'universalisme évoqué, se construisent autour de la reconnaissance égalitaire des particularités librement choisies.

Si ces approches du sexe et du genre présentent, comme nous l'avons vu, des contradictions entre elles, elles sont potentiellement mobilisables en fonction des situations dans lesquelles nous sommes amenés à agir et à prendre position. Mais, en même temps, chacune de ses prises de position peut faire l'objet d'une controverse qui prend appui sur l'une ou l'autre des autres approches. Elles participent néanmoins d'une préoccupation commune : contrer les injustices que « l'alibi de la nature » engendre. La distinction entre ces approches peut aussi avoir une vocation heuristique en vue de poursuivre la réflexion sur leur implication dans le champ des politiques et de l'intervention sociale. Ce travail reste à faire.

Il ne suffit donc pas de se cantonner dans un débat théorique. Il importe d'essayer d'opérationnaliser l'analyse de genre. C'est notre objectif maintenant. Nous proposons tout d'abord des niveaux graduels pour mener une telle analyse, c'est-à-dire où il s'agit de saisir la façon dont les différences de genre interviennent dans le jeu social. Nous déterminons ensuite des axes thématiques autour desquels cette dernière peut être appliquée. Notons que nous demeurons emprisonné dans les catégories sémantiques établies, peut-être aussi parce que nous avons des affinités avec la conception goffmanienne, dans la mesure où nous partons de la « classe sexe » qui différencie le sexe « homme » et le sexe « femme », tout en reconnaissant qu'elle est intellectuellement insatisfaisante.

2. Quatre niveaux interreliés d'analyse de genre

L'analyse de genre traite des différences, des inégalités, des rapports de pouvoir et de domination entre les hommes et les femmes du point de vue de leurs activités, de leurs actions et de leurs représentations sociales, considérant que celles-ci ne sont pas déterminées par la dimension biologique des sexes. Partant des principes d'une différenciation et d'une hiérarchisation, elle peut notamment s'opérer à partir de quatre niveaux interreliés : les pratiques, les valeurs et les opinions; les représentations et les stéréotypes; les rôles sociaux; la hiérarchisation sociale et le pouvoir. Évidemment, ces plans ne sont pas exclusifs et d'autres axes d'analyse, plus complexes, peuvent être envisagés³.

2.1. Les pratiques, les valeurs et les opinions

Un premier niveau d'analyse, assez classique, porte sur la comparaison de pratiques, d'attitudes, de valeurs ou d'opinions entre les hommes et les femmes. Ainsi, les enquêtes budget-temps qui sont courantes dans nos sociétés occidentales soulignent que les femmes consacrent en moyenne plus de temps aux activités domestiques que les hommes, ceux-ci passant davantage de temps que les femmes aux activités professionnelles et aux loisirs. Ou encore les études sur l'usage du congé parental montrent qu'il est encore largement une affaire de mères et qu'il diffère tendanciellement dans ce qu'on en fait en pratique selon qu'on est une femme ou un homme. L'analyse de genre peut

aussi porter sur des dimensions symboliques, c'est-à-dire des principes de sens, des valeurs ou des opinions. Il peut s'agir de comparer la hiérarchie des valeurs surtout promues par les femmes à celles des hommes, d'étudier les intentions de vote en fonction du sexe, etc.

Bref, au sujet des actes, des opinions ou d'une situation donnée, la question directrice revient à s'interroger sur des différences observables entre les hommes et les femmes. Il constitue un premier moment d'objectivation/description des différences de genre dans une collectivité (une société) donnée. Ce constat appelle alors à s'interroger sur les conditions et les raisons de leur existence en même temps que sur les problèmes de reconnaissance sociale et sur les injustices qui en découlent.

2.2. Les représentations et les stéréotypes

Ce deuxième niveau d'analyse s'avère complémentaire au premier. Être mère et réduire son temps de travail ou prendre un congé parental, ou être père et renforcer son investissement professionnel, renvoie à une structure symbolique profonde, à des représentations et à des stéréotypes sociaux qui véhiculent un « imaginaire » et un cadre normatif où les femmes ont la responsabilité de la sphère privée, celle du « care » et de la reproduction, alors que les hommes doivent être plus présents dans la sphère publique de la production selon le modèle du père principal pourvoyeur de revenu et de la mère principale agente des soins.

Notre vie quotidienne est modelée par nombre de stéréotypes de genre, entendus comme des images caricaturales de ce qu'est être un homme ou une femme. Ces stéréotypes sont très utiles et efficaces car ils fluidifient la vie sociale, puisqu'ils nous engagent dans une pratique et une relation à autrui qui ne demandent pas une réflexivité constante, c'est-à-dire qu'ils favorisent le suivi d'un préprogramme. Celui-ci constitue donc un système d'attente et d'anticipation. À cet égard, les représentations sociales et les stéréotypes génèrent une reproduction des différences et des inégalités. Pour sortir d'une logique de reproduction sociale, une des tâches consiste à traquer et à dévoiler ces stéréotypes qui s'expriment dans des comportements, des

discours, des règlements ou des politiques sociales, et d'en montrer les effets pratiques et symboliques.

2.3. Les rôles sociaux

La vie sociale s'organise autour de rôles sociaux qui sont joués dans différentes sphères d'activité qui sont autant de scènes sociales. Ces rôles peuvent être *genrés* dans la mesure où : a) soit ils sont divisés entre les hommes/le masculin (par ex., rôle paternel) et les femmes/le féminin (par ex., rôle maternel); b) soit ils sont déclinés de façon distincte en fonction du sexe (par ex., le rôle d'un travailleur social dans une institution pour délinquants ou délinquantes ne sera pas nécessairement le même que celui d'une travailleuse sociale). Les deux niveaux précédents constituent une base d'analyse des rôles sociaux selon le genre. Par exemple, dans le partage des rôles parentaux selon le sexe ou le genre, il peut être attendu qu'une figure paternelle qui joue « bien » son rôle aujourd'hui assure les conditions matérielles d'existence de sa famille, mais en ne désinvestissant pas la relation affective et éducative avec son enfant et en soutenant son épouse dans les responsabilités domestiques; la figure maternelle contribue au revenu du ménage, mais son rôle incorpore une plus grande responsabilité dans les tâches familiales.

Bien entendu, chacun possède une certaine liberté de jouer son rôle comme il l'entend. Toutefois, on le voit dans l'exemple ci-dessus, il existe une normativité des rôles, c'est-à-dire des scripts et des attentes sur la façon de bien remplir son rôle dans un contexte socio-culturel donné.

La répartition des rôles n'est cependant pas statique, pas plus d'ailleurs que son jeu, et est susceptible d'évoluer dans le temps, de varier d'un milieu social ou d'une culture à l'autre. Des tensions et des incompréhensions peuvent d'ailleurs naître entre ce qui est attendu d'un rôle dans un milieu et dans un autre. Dans certains milieux, être un bon père et époux peut s'accompagner d'une certaine violence physique à l'égard de l'enfant et de l'épouse pour marquer l'autorité masculine, alors qu'une telle conception du rôle paternel et conjugal est désapprouvée dans d'autres (Herla, 2008).

En tant qu'intervenant, il importe de comprendre l'organisation des rôles sociaux et des relations entre eux à travers des questions du type : quel rôle social veut-on me faire jouer comme intervenante ou intervenant dans telle situation? Quel rôle j'attribue à tel usager ou telle usagère? Qu'est-ce que j'attends d'elle ou de lui dans l'accomplissement de son rôle? Quels sont les stéréotypes de genre sous-jacents? En quoi sont-ils fonctionnels ou dysfonctionnels, ou porteurs d'inégalité? Etc.

2.4. La hiérarchie sociale et le pouvoir

Ce ne sont pas les différences de genre en tant que telles qui font problème, mais bien les fondements, les processus et les usages des différences et leur inscription dans un système reproducteur d'inégalités d'accès aux ressources matérielles et symboliques socialement valorisées. Pourquoi et comment justifier que les femmes, à qualification égale, gagnent moins que les hommes? Comment expliquer que les femmes accèdent moins aux ressources éducatives les plus performantes sur le marché du travail? Pourquoi sont-elles moins présentes dans les instances dirigeantes? Etc. Remarquons que la structure sociale *genrée* n'est pas sans inconvénient pour les hommes. Ainsi, l'accès des hommes à certains métiers dits féminins n'est pas aisé, par exemple vouloir être un homme sage-femme. Il en est de même de la difficulté des pères à faire usage du congé parental alors qu'ils voudraient être plus présents avec leur enfant en bas âge.

Pour en revenir à la question des facteurs de l'inégalité (Goffinet, 2008), les études féministes mettent en avant une double segmentation entre les hommes et les femmes :

- une segmentation horizontale avec des « parois de verre » (tendanciellement les femmes suivent des filières scolaires différentes des hommes et se retrouvent dans des secteurs professionnels différents, souvent moins bien rémunérés);
- et une segmentation verticale avec un « plafond de verre » (les femmes accèdent plus difficilement que les hommes à des postes à responsabilité socialement et financièrement valorisés) et un « plancher gluant » (pour désigner le fait que les femmes n'arrivent pas à se déployer pleinement dans la sphère

professionnelle étant donné, entre autres choses, qu'elles sont plus fortement « obligées » de concilier travail/famille que les hommes).

L'analyse de genre est ainsi amenée à saisir les pratiques, les stéréotypes et les processus de différenciation des rôles sociaux selon le sexe et le genre mais, plus fondamentalement, les processus de hiérarchisation et de distribution inégalitaire du pouvoir et les conséquences qui découlent en particulier en matière de fragilisation sociale et d'injustice. À cet égard, les rapports sociaux de sexe constituent un concept synthétique englobant les jeux multiples qui contribuent à asseoir la division relationnelle entre les sexes, entre le genre masculin et le genre féminin, en même temps qu'une hiérarchisation sociale, la domination masculine et la reproduction sociale. Étant de nature sociopolitique, ces rapports peuvent se transformer sous l'agrégation des comportements individuels, de l'action collective et des politiques publiques (par ex., la *Loi sur l'équité salariale* au Québec). Bien que l'égalité reste un idéal non atteint, des comparaisons historiques ou internationales démontrent des changements effectifs dans la division sexuée du travail productif et reproductif, dans les rapports entre les hommes et les femmes.

3. Quatre axes de questionnement

Les questions du genre dans le champ du travail social sont nombreuses et non résolues. Au terme de cette contribution, nous proposons quelques grands axes de questionnement, qui sont autant de pistes pour mener une analyse de genre dans ce champ et pour développer des modalités d'intervention adéquates : la lutte contre les inégalités; la relation d'aide; la profession; la formation initiale et continue.

3.1. La lutte contre les inégalités

Nous l'avons dit, la différence n'est pas le problème. En revanche, lorsque la différence va de pair avec l'inégalité, elle pose la question de l'injustice. L'analyse de genre représente un outil pour déceler les inégalités que les rapports sociaux de sexe génèrent. Elle s'inscrit par le fait même au cœur des finalités du travail social autour de la lutte contre les inégalités. La participation aux mouvements sociaux contestataires ou aux mouvements culturels

pour la reconnaissance des identités spécifiques, la contribution à la définition de nouvelles politiques sociales, l'engagement dans des actions collectives intermédiaires ou la création de collectifs d'usagers souffrant d'une même situation, le soutien individuel à des personnes maltraitées, etc., sont autant de modes d'intervention pour plus de justice, qu'ils opèrent à une échelle globale, macro-sociale, ou à des échelles plus modestes, méso ou microsociales, comme le montre l'exemple repris ci-dessous.

En effet, nous présentons une action concrète menée par le Collectif régional pour l'information et la formation des femmes (Corif) situé à Lille en France : le cas des femmes maçonnes (Lemaire, 2008). Elle illustre clairement une tentative de déségmentation des rôles et de promotion de l'égalité, en même temps que les difficultés rencontrées.

En 2006, à l'initiative d'une grande entreprise de construction, le Corif est convié à une réunion pour réfléchir à une action de recrutement et de formation de six maçonnes. Le secteur a signé un accord national interprofessionnel dans le cadre d'une politique d'égalité professionnelle avec comme perspective l'embauche de femmes. En outre, les métiers des bâtiments sont considérés comme des métiers en pénurie. De ce fait, l'introduction de la mixité sur les chantiers pourrait améliorer l'image du secteur, susciter de nouvelles vocations et réduire les problèmes de recrutement. Pour le Corif, c'est un enjeu qui concerne le droit des femmes en leur permettant de traverser les « parois de verre », et donc de contribuer à la déségmentation du marché de l'emploi. Bref, « en ce sens, travailler à la mixité est un levier d'égalité » (Lemaire, 2008 : 54).

Le projet fait vite débat, en particulier autour de la « nature » physique des femmes : elles n'ont pas les conditions physiques requises, on évoque l'exposition aux troubles musculo-squelettiques, l'incompatibilité avec la grossesse... Mais aussi : « des femmes maçons, cela ne s'est jamais vu ». Arguments naturalistes, représentations stéréotypées, attribution *genrée* des rôles, les obstacles s'avèrent puissants à l'insertion des femmes dans ce métier.

Finalement, un accord au sommet se conclut. Il s'agit de soutenir la mixité en créant un profil

de métier sur mesure ouvert aux femmes : la fonction de maçonne briqueteuse qui nécessite peu de port de charge et surtout beaucoup de dextérité. Ce faisant, le projet prend la forme d'un arrangement qui permet l'insertion de femmes dans un métier masculin tout en puisant dans un imaginaire social où le soin et la dextérité sont des aptitudes spécifiques des femmes et la force physique une caractéristique des hommes. La virilité est ménagée : les femmes auront des tâches et une fonction « considérées par les maçons en place comme celles traditionnellement réservées aux maçons usés » (*Idem* : 56).

Pour le Corif, cet arrangement ne laisse guère augurer une égalité de traitement des hommes et des femmes. Les chefs d'équipe n'aiment guère gérer des exceptions et craignent de ne pas avoir assez de travail pour cette fonction, en même temps que les collègues estiment qu'un travail moins dur physiquement doit déboucher sur un moindre salaire. Le Corif a essayé de convaincre les employeurs de revoir plus en profondeur l'organisation du travail pour promouvoir une véritable « mixité de coexistence » plutôt qu'une « mixité aménagée » en défaveur des femmes. Pourtant, « ces métiers sont durs et pénibles. Les hommes en souffrent, s'usent prématurément au travail » (*Idem* : 60). Pour le Corif, une refonte de l'organisation du travail aurait par conséquent pu profiter à tout le monde en rendant le travail plus soutenable dans la durée et plus attrayant sur le marché du travail. Toutefois, la culture professionnelle continue à valoriser la manutention des charges et l'usage de la force paraît être plus rentable à court terme. *In fine*, quatre des six femmes sont aujourd'hui embauchées par des entreprises de construction, mais l'article consulté ne précise pas si elles l'ont été en fonction de ce à quoi elles ont été formées.

3.2. La relation d'aide

La relation d'aide est aussi traversée par les stéréotypes de genre.

Dans l'interaction avec l'usager ou l'usagère, les professionnels réfléchissent, sans nécessairement en être conscients, selon les stéréotypes de genre. Il peut par exemple être attendu de la part de celui-ci ou de celle-ci des comportements où il ou elle dévoile sa vie personnelle et

ses faiblesses, reconnaît ses échecs et son besoin d'aide, etc., c'est-à-dire des comportements qui correspondent davantage au modèle dominant de féminité (où le féminin est associé au sensible) par opposition au modèle dominant de masculinité qui justement tend à réduire les possibilités d'expression des problèmes personnels (la figure de l'homme héroïque qui endure sans se plaindre ni pleurer, froid et rationnel). Par conséquent, prévient Jean-Martin Deslauriers (2008), la relation d'aide contient intrinsèquement un risque de malentendu lorsqu'elle s'adresse aux hommes et aux pères vulnérables en particulier, lesquels sont alors trop souvent évacués des processus d'intervention (Parent et al., 2008).

La structure organisationnelle peut également être révélatrice de tels stéréotypes et manifester une différenciation selon le genre. Dans cette perspective, Marie-Thérèse Coenen (2009) cite le cas d'une maison d'accueil contenant deux règlements intérieurs différents selon qu'ils s'adressent à un public de femmes ou un public d'hommes. Elle démontre notamment une différenciation dans les logiques d'action avec un projet masculin basé sur l'occupationnel (TV et sport) et légèrement sur l'insertion professionnelle, avec une petite rétribution financière pour les activités domestiques entreprises au sein de la structure d'hébergement, tandis que le projet féminin est maternaliste et *ménagèrialiste* (centré sur le rôle de mère et de ménagère) privilégiant une logique du don, en même temps qu'il vise une diversité des compétences dans une pluralité d'activités ayant une dimension de genre avérée (atelier d'écriture, atelier de relaxation, atelier maman/bébé, atelier de vêtement seconde main, atelier « La vie en rose » pour mieux se connaître).

Les bénéficiaires eux-mêmes entrent dans la relation d'aide avec un certain nombre d'*a priori*. Frédérique Bribosia (2008) nous livre quelques petites perles extraites d'entretiens avec des intervenants sociaux des deux sexes : « Elle ouvre la porte et me dit de partir car je mens, je ne suis pas aide familial. Pourtant je connais mon métier (...). Elle me dit que les aides familiales sont des femmes. Elle menace même d'appeler la police » (aide familial – homme); « Non, je n'irai pas dehors car tu n'as aucun ordre à me donner. Je fais ce que je veux

et ce n'est pas une femme qui va me dire ce que je dois faire » (commentaire d'un adolescent à une éducatrice).

L'analyse de genre de la relation d'aide permet de remettre en cause certaines évidences. Il convient alors d'appréhender conjointement les visions stéréotypées autour des deux sexes, les effets qu'elles induisent (exclusion/inclusion; logique d'action), les interactions et l'organisation des rôles sociaux ainsi que leurs conséquences au sujet des relations de pouvoir.

3.3. La profession

L'espace professionnel du travail social lui-même est un objet de questionnement. Son histoire et ses liens avec les mouvements féministes, sa place dans la segmentation horizontale du marché du travail, ses modes de régulation interne selon le genre, etc., sont autant d'objets d'une analyse de genre.

C'est un truisme de dire que la profession d'assistante sociale se conjugue au féminin depuis ses origines philanthropiques. Le processus de professionnalisation a ouvert le champ du travail social aux hommes, mais ceux-ci restent minoritaires. Les carrières à l'intérieur de l'espace professionnel semblent se décliner de façon différente selon le genre. L'étude des régulations professionnelles dans la perspective de genre est un enjeu pour la recherche.

Par exemple, Bernard Fusulier et al. (2008) constatent qu'avec plus de 80 % de femmes, la mixité est peu présente parmi les affiliés à l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec. Ces auteurs analysent dans une perspective de genre la situation professionnelle et la situation familiale des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux ainsi que leur vécu de l'articulation entre leur vie professionnelle et leur vie familiale. Si sur le plan formel (fonctions occupées, types d'emploi, temps plein et temps partiel...), il n'y a pas de différences saillantes entre les hommes et les femmes (ce qui peut être un effet de la loi québécoise sur l'équité salariale et de la syndicalisation du secteur), en revanche, elles s'expriment quant au recours aux politiques de conciliation emploi/famille et au ressenti de leurs effets, notamment sur la carrière. Les femmes investissent plus que les hommes dans

la conciliation. Ce qui n'est bien entendu pas propre à cette profession et à cette société.

3.4. La formation initiale et continue

Longtemps, la formation en travail social a privilégié une approche objectivante et sexuellement neutre de la construction de la professionnalité. Or, depuis quelques années, en tout cas dans l'espace francophone, nous voyons le développement d'une réflexion sur l'intérêt de l'analyse de genre : les intervenants sociaux et les intervenantes sociales sont-ils équipés pour mener une telle analyse? Les programmes de formation pour accéder à la profession ou entretenir les compétences intègrent-ils les questions du genre? Etc.

Si l'introduction de l'analyse de genre dans les programmes de formation est une nécessité comme l'affirme Marie-Thérèse Coenen (2008), il s'agit d'une dimension encore trop peu présente, semble-t-il, dans les écoles sociales belges. Ayant mené une enquête auprès des enseignants des Hautes Écoles Spécialisées de Suisse, Marianne Modak et Morgane Kuehni (2008) montrent notamment que la question du genre dans les filières de la santé et du travail social dans les enseignements et la recherche est faiblement institutionnalisée. En effet, lorsqu'elle est posée et étudiée, c'est généralement à l'initiative de personnes qui se trouvent isolées et peu outillées pour former leurs étudiants à une véritable analyse des rapports sociaux de sexe. Il y a ici un appel à une prise de conscience des acteurs institutionnels pour soutenir le développement, sous peine d'épuisement, des études de genre dans le contexte de la formation professionnelle initiale et continue ainsi que de la recherche. Ceci est le reflet de la situation européenne; qu'en est-il au Québec?

Conclusion

Nous l'avons vu, l'analyse de genre est un incontournable dans le travail social, comme dans toute pratique sociale (ce qu'évoque d'ailleurs la politique européenne du « gender mainstreaming »). Pourtant, elle a été longtemps ignorée ou minorée. Le présent article a pour seule ambition de contribuer à sa prise en considération en soulignant quelques enjeux et axes de questionnement qui sont autant de pistes de développement d'un travail social

conscient de sa propre action et de ses effets. Prendre la mesure des différences de comportement entre les hommes et les femmes, des stéréotypes qui matricent les perceptions du monde et guident les actions, de la distribution des rôles sociaux selon le genre et des inégalités qui en découlent sont un préalable à une action plus efficace et moins reproductrice des inégalités instituées. Certainement, faut-il aussi s'interroger sur les modes d'intervention à promouvoir, que ce soit sous la forme d'une égalité de traitement, d'actions positives voire de discriminations positives ou de gestion de la diversité (Cornet, 2008). Le chantier est vaste et encore en friche. C'est également à travers l'établissement de lieux d'échange de savoirs, de réflexion et de débat que nous pourrions collectivement concourir à faire progresser la perspective « genre » et l'idéal de l'égalité qui la sous-tend.

Descripteurs :

Rôle selon le sexe // Stéréotypes // Travailleurs sociaux // Travailleuses sociales
Sex role // Stereotypes (Social psychology) // Social workers // Women social workers

Notes

- 1 Cet article est issu d'une réflexion entamée à l'occasion des congrès de l'AIFRIS de 2007 à Namur (Belgique) et de 2009 à Hammamet (Tunisie), et d'une conférence à l'Université d'été du Travail Social tenue à Lausanne (Suisse) en 2009.
- 2 Ce travail sur les postures d'appréhension du sexe et du genre n'est pas neuf. Citons la fameuse typologie de Nicole-Claude Mathieu (1991) qui distingue trois modes de conceptualisation du rapport entre sexe et genre en y soulignant pour chacun des trois types d'identité : l'identité sexuelle, l'identité sexuée et l'identité de sexe.
- 3 Joan Scott (1988) plaide pour une analyse des symboles, des concepts normatifs, des institutions, des organisations sociales et des identités subjectives.

Références

- Andrieu, B. (2008). Entretien avec Marie-Hélène Bourcier, *Corps*, 1 (4), 5-11.
- Badinter, E. (2010). *Le conflit : la femme et la mère*. Paris : Flammarion.
- Bert, C. (2008). Enjeux éthiques de la différence dans l'approche du genre, *Les Politiques Sociales*, 1-2, 139-146.
- Bribosia, F. (2008). Parce que l'intervention sociale n'est pas neutre... Analyse de 104 récits, *Travailler le social & Chronique féministe*, 41, 53-65.
- Butler, J. (2006). *Trouble dans le genre. Le féminisme et la subversion de l'identité*, traduit de l'anglais par Krauss C. Paris : Éditions la Découverte.
- Coenen, M.-T. (2008). Introduire le genre dans la formation initiale des travailleurs sociaux, une nécessité!, *Les Politiques Sociales*, 1-2, 112-126.
- Coenen, M.-T. (2009). L'analyse de genre dans le travail social : une mise en œuvre, dans *3^e congrès de l'AIFRIS*. Hammamet 2009.
- Cornet, A. (2008). Le service social sous le regard du genre, *Les Politiques Sociales*, 1-2, 9-28.
- De Beauvoir, S. (1949). *Le deuxième sexe*. Paris : Gallimard.
- Delphy, C. (1991). Penser le genre, quels problèmes?, dans M.-C. Hurtig, M. Kail et H. Rouch (Dir.). *Sexe et genre*. Paris : CNRS Éditions.
- Deslauriers, J.-M. (2008). Paternités exclues et la formation en travail social, *Les Politiques Sociales*, 1-2, 83-98.
- Fusulier, B., et Cornet, A. (2008). Questions du genre dans le travail social, *Les Politiques Sociales*, 1-2.
- Fusulier, B., et Marquet, J. (Dir.) (2007). Articuler vie familiale et vie professionnelle : une entrée par les pères, *Recherches sociologiques et anthropologiques*, XXXVIII (2).
- Fusulier, B., Tremblay, D.-G., et Di Loreto, M. (2008). La conciliation emploi-famille dans le secteur du travail social au Québec : une différence de genre? Quelques éléments de réponse, *Les Politiques Sociales*, 1-2, 63-82.
- Goffinet, F. (2008). Dimensions du genre et formation en travail social en Belgique, *Les Politiques Sociales*, 1-2, 43-51.
- Goffman, E. (2002). *L'arrangement des sexes*, traduit par Maury H. Paris : La Dispute et Les Cahiers du Cedref.
- Herla, R. (2008). Travail social, violence conjugale et multiculturalité, *Les Politiques Sociales*, 1-2, 29-42.
- Héritier, F. (1986). *Masculin/Féminin I, La pensée dans la différence*. Paris : Odile Jacob.
- Hirata, H., et Kergoat, D. (1998). La division du travail revisitée, dans M. Maruani (Dir.). *Les nouvelles frontières de l'inégalité. Hommes et femmes sur le marché du travail* : 93-106. Paris : Éditions La découverte.
- Lemaire, D. (2008). Les exigences de la mixité au travail. Le cas de maçonnes dans le Nord de la France, *Les Politiques Sociales*, 1-2, 52-62.
- Lorder, J. (1991). Dismantling Noah's Ark. In J. Lorder & S. A. Farrell (Eds). *The Social Construction of Gender*: 355-369. Newbury Park: Sage.
- Mathieu, M.-C. (1991). *L'anatomie politique. Catégorisation et idéologies du sexe*. Paris : Côtés-femmes Éditions.
- Modak, M., et Kuehni, M. (2008). Les études "genre" dans les filières de la santé et du travail social des HES de Suisse. Enquête auprès des enseignants et des chercheurs, *Les Politiques Sociales*, 1-2, 127-138.
- Oakley, A. (1972). *Sex, gender and society*. Londres: Temple Smith.
- Parent, C., Saint-Jacques, M.-C., Beaudry, M., Robitaille, C., et Charbonneau, C. (2008). Inclure les beaux-pères dans l'intervention en Centres jeunesse : un défi pour la formation, *Les Politiques Sociales*, 1-2, 99-111.
- Scott, J. (1988). Genre : une catégorie utile d'analyse historique, *Cahier du GRIF*, 37-38.
- West, C., & Zimmerman, D. H. (1991). Doing Gender. In J. Lorder, & S. A Farrell (Eds). *The Social Construction of Gender*: 13-37. Newbury Park: Sage.